

Pour diffusion immédiate

Le 28 novembre 2007

numéro 07-257

## **Annnonce de la réforme proposée au programme d'aide sociale**

WHITEHORSE – Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Brad Cathers, a annoncé aujourd'hui les modifications proposées aux taux des prestations d'aide sociale et à la structure des programmes, ce qui en fait la plus importante révision des programmes d'aide sociale depuis leur création.

« Les modifications proposées comprennent des améliorations aux taux des prestations d'aide sociale et un ensemble de mesures d'encouragement pour inciter les prestataires à entrer sur le marché du travail », a dit le ministre Cathers. « Il y aurait aussi un nouveau programme offrant des services améliorés aux personnes souffrant d'invalidité grave qui sont admissibles à l'aide sociale . »

La révision a permis de conclure que près de 70 % des prestataires de l'aide sociale ont bénéficié de l'aide sociale à plus d'une occasion. Il a été déterminé que ces prestataires ont recommencés à recevoir de l'aide sociale à cause de la structure actuelle du programme qui encourage la dépendance, en soustrayant de la prestation mensuelle la totalité du salaire de la personne qui retourne sur le marché du travail, et ce, pour les trois premiers mois de travail, et puis en permettant à la personne de conserver seulement un dollar par tranche de 4 dollars gagnés de sa prestation mensuelle.

La nouvelle structure proposée éliminerait la période d'attente de trois mois pour l'exemption du salaire gagné, et permettrait à ces prestataires-travailleurs de conserver 2 \$ par tranche de 4 \$ gagnés. « Cette mesure encouragera les prestataires à travailler plus d'heures et les aidera à faire des économies pour prévenir une dépendance future », a ajouté M. Cathers.

La période de réadmission ne serait disponible que pour un maximum de trois ans, reconnaissant le fait que les clients qui sont en mesure de conserver un emploi pour une période de deux ans ou plus n'ont généralement plus jamais recours à l'aide sociale.

Les changements proposés comprennent aussi des augmentations de taux qui reflètent les coûts actuels pour les différentes catégories, les augmentations de l'allocation alimentaire pour correspondre au calcul du « panier de consommation général », et les services améliorés avec un meilleur accès pour les personnes lourdement handicapées .

Avant de procéder aux modifications proposées, le gouvernement du Yukon a entrepris des consultations avec les gouvernements des premières nations et avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Une fois ce travail terminé, le gouvernement prendra une décision finale concernant les changements au Programme d'aide sociale.

Les recommandations pour la révision du programme de l'aide sociale comprennent aussi deux autres initiatives : l'augmentation à la subvention pour les services de garde d'enfants pour venir en aide aux familles à faible revenu, qui a été annoncée au début du mois, et une autre initiative pour venir en aide aux familles à faible revenu, qui sera annoncée au début décembre.

« Cette réforme de l'aide sociale est conforme à l'engagement du gouvernement de réviser le programme de l'aide sociale pour assurer la pertinence des taux et fournir des mesures incitatives aux prestataires afin de les aider à retourner sur le marché du travail et à s'affranchir de l'aide sociale », a dit M. Cathers.

-30-

Renseignements :  
Roxanne Vallevand  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7949  
[roxanne.vallevand@gov.yk.ca](mailto:roxanne.vallevand@gov.yk.ca)

Pat Living  
Directrice des communications  
Santé et Affaires sociales  
867-667-3673  
[patricia.living@gov.yk.ca](mailto:patricia.living@gov.yk.ca)